

	
Délibération n° 9	Conseil Municipal du lundi 24 décembre 2018
Pôle Tourisme «Corderie»	Domaine de compétence : 7.1 – Décisions budgétaires
<div style="border: 1px solid black; padding: 5px;"> <p>Date de convocation : 20/12/2018          Membres présents : 25          Membres ayant donné pouvoir : 8          Membre(s) excusé(s) : 0          Membre(s) non excusé(s) : 0          Nombre de votants : 33          Affiché le 26/12/2018</p> </div>	<p><b>Présents :</b> Monsieur Philippe FAIT, Monsieur BONVOISIN Lucien, Monsieur CADET Frédéric, Madame HANQUEZ Kathy, Monsieur GHEZAL Bagdad, Madame DELSAUX Dominique, Monsieur BAILLET Sébastien, Madame MAILLART Maryse, adjoints, Monsieur RAMET Christian, Monsieur ANDRE Gérard, Monsieur DACHICOURT Joël, Madame BOUTOILLE Josiane, Monsieur GOSSELIN Jean-Michel, Madame PERRAULT Charlotte, Madame GHEZAL Martine, Madame LISIK Marie-Antoinette, Monsieur THIEBAUX Pascal, Monsieur SAGNIER Stéphane, Madame CODRON Stéphanie, Monsieur BOUCHART Georges, Monsieur GRAVET Francis, Monsieur YDEE Eduard, Madame VAMBRE Monique, Monsieur HAGNERE Jean-Paul, Monsieur LAMOUR Jean-Pierre, conseillers municipaux.</p> <p><b>Absents excusés ayant donné pouvoir :</b> Monsieur GHESELLE à Monsieur Philippe FAIT, Monsieur BRIHIER Yvon à Monsieur BONVOISIN Lucien, Madame ROMANCANT Isabelle à Madame Monique VAMBRE, Madame BEAURAIN Christelle à Madame BOUTOILLE Josiane, Madame CAFFIER Laurie à Madame HANQUEZ Kathy, Madame COUSIN Angélique à Madame GHEZAL Martine, Monsieur LEROY Francis à Monsieur GRAVET Francis, Monsieur KASPRZAK Richard à Monsieur GHEZAL Bagdad</p> <p><b>Absent (s) excusé (s) :</b></p> <p><b>Absent (s) non excusé(s) :</b></p> <p><b>Votants : 33</b></p> <p><b>Secrétaire de séance :</b> Monsieur Sébastien BAILLET</p>
Objet : Tarifs publics du Pôle Tourisme «Corderie» à compter du 1 <sup>er</sup> janvier 2019	
Rapporteur : Monsieur le Maire	
Synthèse de la délibération :	Le conseil municipal doit délibérer pour adopter les tarifs publics du Pôle Tourisme «Corderie» à compter du 1 <sup>er</sup> janvier 2019

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :**

- d'adopter l'ensemble des tarifs publics du Pôle Tourisme «Corderie» applicables à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019 tels qu'annexés à la présente délibération et présentés en commission tourisme le vendredi 23 novembre 2018.

La délibération est adoptée par 33 voix pour

Vu pour être affiché le 26 Décembre 2018 conformément aux prescriptions de l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire,



Philippe FAIT

Les présentes délibérations peuvent faire l'objet dans les deux mois suivant leur publication :

- d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire
- d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lille.